

913 8878

G.T.C. de Paris		
I	M	R
31 JUIL. 2006		
N° DE DÉPOT		

« A BERCY DEMENAGEMENTS »

ABD

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.338 Euros

Siège social : 16 Place Lachambeaudie 75012 PARIS

382 281 350 RCS PARIS

64286

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 20 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six, le premier février à onze heures, les associés de la Société « A BERCY DEMENAGEMENTS – ABD », Société par Actions Simplifiée au capital de 37.338 Euros divisé en 2450 actions de 15,24 Euros chacune de nominal, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- la Société Civile « LE FUTUR » titulaire de 2 450 actions
représentée par Monsieur Jean Patrick CHATELLARD TOINET

**SOIT UN TOTAL DES ACTIONS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE : 2 450 actions**

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Patrick CHATELLARD TOINET, Directeur Général, est appelé à présider la séance.

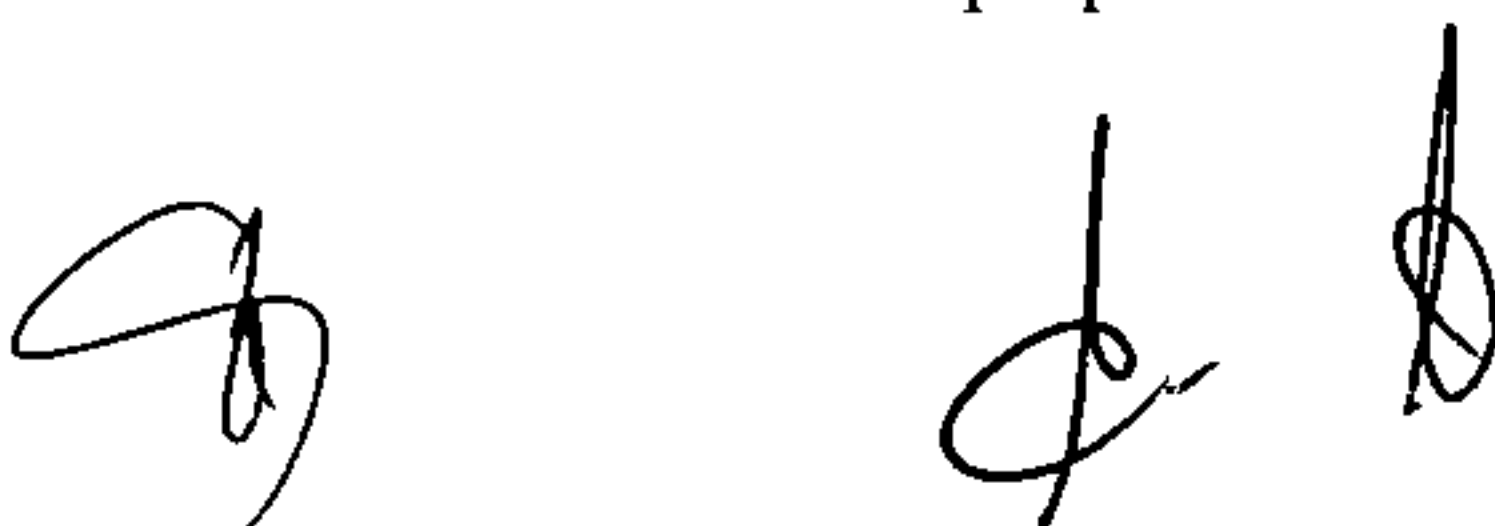
Le Président de séance rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Patrick BITOUN, de son mandat de Président.
- Nomination d'un nouveau Président.
- Pouvoir pour les formalités légales

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux Associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire du rapport du Président à l'Assemblée,
- le texte des résolutions proposées.



Monsieur Jean-Patrick CHATELLARD TOINET donne ensuite lecture du rapport du Président.

Enfin, il déclare la discussion générale ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Patrick BITOUN de ses fonctions de Président de la Société, à effet de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Patrick BITOUN pour l'ensemble des diligences qu'il a accomplies pour la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer au remplacement de Monsieur Patrick BITOUN dans le cadre de son mandat de Président, Monsieur Jean-Patrick CHATELLARD TOINET demeurant 67 Quai Winston Churchill à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210) lequel déclare accepter ce mandat, et de ce fait démissionne de sa fonction précédente de directeur général.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au porteur des présentes pour effectuer les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.

Patrick BITOUN
(avec mention manuscrite
bon pour cessation des fonctions
de président)

Société Civile « LE FUTUR »

Jean Patrick CHATELLARD TOINET
(avec mention manuscrite
bon pour acceptation des fonctions
de président et bon pour cessation des fonctions de directeur
général)

Bon pour cessation
des fonctions de
président

Bon pour acceptation des fonctions
de président et bon pour cessation de
fonctions de DG